



NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

L'article 107 de la loi NOTRe est venu compléter les dispositions de l'article L. 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) en précisant :

« Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. »

La présente note répond à cette obligation. Elle sera disponible sur le site internet de la Ville.

Cette note présente donc les principales informations et évolutions des comptes administratifs du budget principal de la Commune et du budget annexe Eau.

Le compte administratif 2020 retrace l'ensemble des mandats de paiement et des titres de recettes réalisés pour l'exercice 2020.

A. CA BUDGET PRINCIPAL

RÉSULTATS DE 2020

	Dépenses de l'exercice	Recettes de l'exercice	Résultat de clôture	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice	Résultat de clôture	Compte de gestion préparé le :
	2020	2020	2019		2020	2020	
Investissement	354 284,41	516 813,03	225 894,04		162 528,62	63 365,42	Reçu du DI le :
Fonctionnement	3 226 978,15	3 375 420,46	516 893,87	234 436,04	148 442,31	430 900,14	Transmis à la collectivité le :
Totaux :	3 581 262,56	3 892 233,49	290 999,83	234 436,04	310 970,93	367 534,72	
					Déficit d'investissement, ligne D001 :	63 365,42	
					Dépenses d'investissement engagées, non mandatées :	71 776,69	
					Recettes d'investissement engagées, non perçues :	2 604,00	
					Besoin de financement :	69 172,69	
					Affectation en réserves, excédent de fonctionnement capitalisé (1068) :	132 538,11	
					Affectation en report à nouveau, ligne 002 :	298 362,03	

1) SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement permet à notre Collectivité d'assurer le quotidien. Elle regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services Communaux.

a. Vue générale de la section de fonctionnement

	Dépenses	Recettes
Réalisations de l'exercice 2020	3 226 978,15 €	3 375 420,46 €
Report exercice 2020		282 457,83 €
Total réalisations	3 226 978,15 €	3 657 878,29 €
Restes à réaliser à reporter en 2021	0,00 €	0,00 €
Résultat cumulé	3 226 978,15 €	3 657 878,29 €
Résultat exercice 2020		430 900,14 €

b. Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement de 2020 se sont élevées à 3 226 978,15 € et se répartissent comme suit :

CHAPITRE	CA 2020	%
011 – Charges à caractère général	630 735,41 €	19,55 %
012 – Charges de personnel	1 826 240,44 €	56,59 %
014 – Atténuation de produits	1 462,00 €	0,05 %
65 – Autres charges de gestion courante	553 894,50 €	17,16 %
66 – Charges financières	63 679,17 €	1,97 %
67 – Charges exceptionnelles	337,22 €	0,01 %
68 – Dotations aux provisions	0,00 €	0,00 %
042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	150 629,41 €	4,67 %
Total	3 226 978,15 €	

Chapitre 011 : il s'agit des dépenses à caractère général pour le fonctionnement des structures et des services : eau, électricité, téléphone, carburant, fournitures administratives, frais d'affranchissement, fournitures et travaux d'entretien, les taxes foncières payées par la Commune, les assurances, les fournitures scolaires pour le Groupe scolaire St Exupéry, ...

Chapitre 012 : ce chapitre regroupe toutes les dépenses de personnel. Il est à noter que les charges de personnel, bien que devant intégrer les évolutions naturelles de carrières ont baissé de 0,22 % entre 2019 et 2020.

Chapitre 014 : il s'agit des dégrèvements de taxes foncières sur les propriétés non bâties pour les jeunes agriculteurs.

Chapitre 65 : ce chapitre retrace le versement des indemnités et cotisations des élus pour un montant de 96 780,52 €, la subvention au CCAS de 385 000 €, les subventions de fonctionnement aux associations (23 866 €) et autres contributions obligatoires pour le Sacré Cœur (44 198 €)

Chapitre 66 : ce chapitre comprend pour l'essentiel le remboursement des intérêts de la dette.

Chapitre 67 : il s'agit de charges exceptionnelles

Chapitre 042 : il s'agit des dotations aux amortissements

c. Recettes de Fonctionnement

Les recettes de fonctionnement de 2020 se sont élevées à 3 375 420,46 € et se répartissent comme suit :

CHAPITRE	CA 2020	%
013 – Atténuation de charges	101 969,37 €	3,02 %
70 – Produits des services	63 370,92 €	1,88 %
73 – Impôts et taxes	1 468 566,72 €	43,51 %
74 – Dotations et participations	1 583 967,87 €	46,93 %
75 – Autres produits de gestion courante	149 644,39 €	4,43 %
76 – Produits financiers	0,00 €	0,00 %
77 – Produits exceptionnels	4 069,91 €	0,12 %
78 – Reprises sur provisions	0,00 €	0,00 %
042 – Opérations d'ordre entre sections	3 831,28 €	0,11 %
Total	3 375 420,46 €	
002 – Résultat de fonct. reporté (pour mémoire)	282 457,83 €	

Chapitre 013 : ce chapitre comprend principalement les remboursements des rémunérations et charges du personnel suite aux arrêts maladies et accidents du travail.

Chapitre 70 : ce chapitre comprend les ventes (achat de concessions au cimetière), les redevances d'occupation du domaine public, les prestations de service (services périscolaires) ... Les principales ressources de ce chapitre sont constituées par les paiements effectués par les familles pour le restaurant scolaire : 17 629,50 € ainsi que les remboursements de charges de Ternoiscom et la région des Hauts de France pour les mises à disposition des bâtiments communaux : 28 619,16 €.

Chapitre 73 : ce chapitre concerne principalement la fiscalité locale (1 262 896 €). Les autres recettes de ce chapitre sont le FPIC (63 869 €), la Taxe sur la Consommation Finale d'Électricité (58 223,38 €), la taxe afférente aux droits de mutation (50 985,67 €), les attributions de compensation de Ternoiscom (29 042,27 €) ainsi que les droits de place (3 550,40 €).

Chapitre 74 : ce chapitre concerne les dotations de l'État dont la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) ainsi que les compensations de l'État au titre des diverses exonérations sur les impôts locaux.

Chapitre 75 : ce chapitre concerne l'encaissement de locations des logements communaux et des salles communales.

Chapitre 77 : ce chapitre comprend les recettes exceptionnelles comme les remboursements d'assurance suite aux sinistres, les ventes de ferraille...

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la Commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un nouvel emprunt.

2) SECTION D'INVESTISSEMENT

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la Commune à moyen ou long terme. Le budget de la ville regroupe :

- En dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur et la consistance du patrimoine de la Collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, d'outillage technique, de véhicules... mais aussi d'études et travaux soit sur des structures déjà existantes soit sur des structures nouvelles.
- En recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites « patrimoniales » telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxes d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus.

a. Vue générale de la section d'investissement

	Dépenses	Recettes
Réalisations de l'exercice 2020	354 284,41 €	516 813,03 €
Report exercice 2019	225 894,04 €	
Total réalisations	580 178,45 €	516 813,03 €
Restes à réaliser à reporter en 2021	71 776,69 €	2 604,00 €
Résultat cumulé	651 955,14 €	519 417,03 €
Résultat exercice 2020	132 538,11 €	

b. Dépenses d'investissement

Les dépenses de la section d'investissement se sont élevées à 354 284,41 € et se répartissent comme suit :

CHAPITRE	CA 2020	%
16 – Emprunts et dettes assimilées	228 157,07 €	64,40 %
19 – Moins-values cessions	3 831,28 €	1,08 %
20 – Immobilisations incorporelles	18 384,00 €	5,19 %
204 – Subventions d'équipement versées	0,00 €	0,00 %
21 – immobilisations corporelles	76 470,98 €	21,58 %
23 – Immobilisations en cours	27 441,08€	7,75 %
Total	354 284,41 €	
001 – Résultat d'invest. reporté (pour mémoire)	225 894,04 €	

Les principaux investissements réalisés en 2020 sont les suivants :

- Acquisition des logiciels informatiques pour les services administratifs et le restaurant scolaire pour 18 384 €
- Travaux d'éclairage public (mise en valeur du calvaire, éclairage abribus et terrain de pétanque à l'angle de l'Avenue Philippe Lebas et de la rue d'Hesdin) : 4 244,88 €
- Acquisition de matériel informatique (PC suite passage à Windows 10, 1 VPI en élémentaire et une tablette pour le restaurant scolaire) : 13 423,48 €
- Acquisition de distributeurs de gel hydroalcoolique et des plexiglass : 4 200 €
- Remplacement des chaudières du dortoir de la maternelle et du logement du Cimetière : 8 685,45 €
- Extension du columbarium (17 cases) et création d'une allée au cimetière : 18 401,08 €
- Acquisition équipement pour création d'un self au restaurant scolaire : 23 323,19 €
- Acquisition de tapis pour le mur d'escalade de la salle des sports : 3 819 €
- Acquisition de pots et de suspensions pour le fleurissement : 2 941,78 €
- Mission architecturale pour l'école de demain : 13 000 €
- Travaux de réfection du parking de la Cité de la Blanchisserie : 6 120 €
- Le remboursement de la dette en capital s'élève à 228 157,07 €

c. Recettes d'investissement

Les recettes de la section d'investissement se sont élevées à 516 813,03 € et se répartissent comme suit :

CHAPITRE	CA 2020	%
10 – FCTVA, taxes d'aménagement	61 909,58 €	11,98 %
1068 – Excédent de fonctionnement	234 436,04 €	45,36 %
13 – Subventions d'investissement	69 838,00 €	13,51 %
16 – Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	0,00 %
040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	150 629,41 €	29,15 %
Total	516 813,03 €	

Les principales recettes d'investissement ont été constituées par :

- Le FCTVA : 59 718,35 €
- Les taxes d'aménagement : 2 191,23 €
- L'affectation du résultat de fonctionnement : 234 436,04 €
- Les amendes de Police 2020 : 15 000 €
- La subvention de l'État pour l'achat de la « graineterie » : 50 000 €
- Les subventions de la FDE et les CEE pour le remplacement des chaudières à la Gendarmerie, au dortoir et au logement du cimetière : 4 838 €
- Les dotations aux amortissements : 146 629,41 €

Restes à réaliser :

Les crédits inscrits au BP 2020 en investissement engagés dans la comptabilité mais non payés en 2020 sont distingués dans le compte administratif dans la colonne « restes à réaliser ». Ainsi, 71 776,69 € sont reportés de 2020 à 2021 qui correspondent à l'acquisition de la « graineterie » pour 68 058,61 € et le remplacement d'une chaudière à la Gendarmerie pour 3 718,08 €.

Au même titre, certaines recettes qui n'ont pas été perçues en 2020 peuvent être reportées par le biais des restes à réaliser, à l'exercice suivant. Elles s'élèvent à 2 604 € et correspondent à une subvention de la FDE pour le remplacement de la chaudière au logement du cimetière (1 954 €) et à une prime énergie pour le remplacement de la chaudière d'un logement de la Gendarmerie (650 €).

B. CA BUDGET ANNEXE EAU (ANNEXE 4)

Les résultats de clôture de ce budget annexe s'établissent comme suit :

	Dépenses de l'exercice	Recettes de l'exercice	Résultat de clôture	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice	Résultat de clôture	Compte de gestion préparé le :
	2020	2020	2019		2020	2020	
Investissement	-	4 006,72	74 641,17		4 006,72	78 647,89	Reçu du DI le :
Fonctionnement	27 635,37	41 735,01	239 044,31	-	14 099,64	253 143,95	Transmis à la collectivité le :
Totaux :	27 635,37	45 741,73	313 685,48	-	18 106,36	331 791,84	
							
					Excédent d'investissement, ligne R001 :	78 647,89	
					Dépenses d'investissement engagées, non mandatées :	-	
					Recettes d'investissement engagées, non perçues :	-	
					Besoin de financement :	-	
					Affectation en réserves, excédent de fonctionnement capitalisé (1068) :	-	
					Affectation en report à nouveau, ligne 002 :	253 143,95	

Les recettes d'exploitation 2020 s'élèvent à 41 735,01 €. Elles se composent des produits de gestion courante (surtaxe eau).

Les dépenses d'exploitation 2020 s'établissent à 27 635,37 €. Elles se composent en premier lieu des charges à caractère général (23 628,65 €) correspondant à l'entretien du réseau. Ces dépenses à caractère général sont complétées par l'amortissement des équipements pour 4 006,72 €.

En investissement, le compte administratif retrace les recettes qui correspondent à l'affectation du résultat 2019 pour 74 641,17 € et les opérations d'ordre entre section (amortissement des équipements) pour un montant de 4 006,72 € soit un montant total de 78 647,89 €. Pas de dépenses d'investissement en 2020.

Par ailleurs, il n'y a pas d'emprunt sur le budget annexe.